

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 562

présenté par  
M. Myard

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

I. – À l'alinéa 86, substituer aux mots :

« et à la culture »

les mots :

« , à la culture et au sport ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« et culturelle »

les mots :

« , culturelle et sportive ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a adopté à l'alinéa 85 un amendement reconnaissant à l'éducation sportive les bienfaits équivalents à ceux de l'éducation artistique et culturelle.

Il est nécessaire de traduire concrètement cette intention.